

CAISSE DES ECOLES

Publié le : COMITE DU : 9 février 2023

Présents : 14 DELIBERATION N° : 28/2023
Représentés : 0
Absents : 4 DGA DE SECTEUR : NATHALIE COLUCCI

Pour : 14 SERVICE : Caisse des Ecoles
Contre : 0
Abstention : 0 AFFAIRE SUIVIE PAR : Amélie TORET

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE « PROGRAMME DE REMOBILISATION SCOLAIRE » AVEC LE COLLEGE JEAN MACÉ

LE COMITE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de l'Éducation et notamment les articles L.212-10 à L.212-12 et R.212-24 à 33-2,

CONSIDERANT les orientations de la Politique de la Ville du Ministère de la Cohésion et du Territoire d'une part, et du Conseil Départemental de l'Essonne d'autre part,

CONSIDERANT les orientations de la Caisse des Ecoles, de la politique jeunesse de la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois et celles du Projet Educatif de Territoire visant à mobiliser des moyens autour de la lutte contre le décrochage scolaire,

CONSIDERANT que la prise en charte d'élèves décrocheurs/exclus hors du contexte scolaire constitue un recours lorsque les démarches, voir des sanctions préalables, ont été engagées auprès de l'élève sans que cela ne produise de changement dans sa scolarité et dans son comportement,

CONSIDERANT les résultats positifs des sessions expérimentales menées sur les années scolaires 2020/2021 et 2121/2022.

CONSIDERANT que la volonté municipale est de développer des actions de formations, d'apprentissage et d'orientation en direction des jeunes situés en quartiers prioritaires,

CONSIDERANT que différents partenaires (les collèges, le CIO), et services municipaux sont partie prenante dans les actions à mener,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

DE SIGNER la convention de partenariat entre le collège Jean Macé, la Caisse des Ecoles, et le CEPFI, convention pilotée par la Caisse des Écoles de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Pour extrait conforme

Frédéric PETITTA
Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

SÉANCE DU JEUDI 09 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 19 janvier 2023, se sont réunis à la Maison des Services Publics, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

Etaient présents :

Présents : M Philippe ROGER, M Marc LE MEUR, Mme Karla AREL, Mme Mélanie SCHLATTER, Mme Brigitte JAUNET, M Adrien PIERSON, Mme Cédride FERREIRA, Mme Jocelyne LENHART, Mme Stéphanie GONCALVES, M Dimitri GORGE BERNAT, Mme Fabienne GUYOT, Mme Amandine JAULMES, Mme Eugénia-Mihaela GUENOUNOU, M Emmanuel CUADRADO, Mme Sonia KADDOUR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice de la Caisse des Ecoles et peuvent valablement délibérer.

Etaient excusés :

M PETITTA, Président
M LUNDA, Jeunesse et Citoyenneté
M NEZZAR, Inspection Académique
Mme KADDOUR, Déléguée du Préfet

Etaient présentes également : M Benoit FEVRE Directeur de l'Éducation et Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance, Mme Ghislaine ROUSSEAU assistante administrative de la Caisse des Écoles.

Monsieur le Vice-président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

Nombre de membres

Composant le comité :	18
En exercice :	18
Présents :	14
Absents :	4
Représenté :	0